



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 25644

Numéro SIREN : 790 139 398

Nom ou dénomination : 440HZ

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2017 sous le numéro de dépôt 114486



20171144862014

DATE DEPOT : 28/11/2017

N° DE DEPOT : 114486

N° GESTION : 2012B25644

N° SIREN : 790139398

DENOMINATION : 440HZ

ADRESSE : 10 rue de Penthièvre 75008 Paris

MILLESIME : 2014

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 256741)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

**Greffes du tribunal
de commerce de Paris**
Acte déposé le :
28 NOV. 2017
Sous le N° : **114486**

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU
31/12/2014**

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE COMPTABLE

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25844)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

L'AN DEUX MIL QUINZE (2015)

LE TRENTE (30) JUIN (06)

A QUATORZE (14) HEURES

I

Les associés de la société 440 HZ, SAS au capital de 1 000,00 €, dont le siège est à 21 rue Jean Mermoz 75008 PARIS, a tenu son Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur décision de la gérance.

Tous les associés sont présents ou représentés.

Le Quorum est atteint. L'AGO peut légalement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur LAFITTE Serge en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- le bilan et le compte de résultat et l'annexe de l'exercice arrêté au 31 DECEMBRE 2014
- le rapport de gestion
- le texte des résolutions proposées

II

Le Président présente à l'Assemblée l'ordre du jour sur lequel elle est appelée à délibérer :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et sur les conventions réglementées ;
- Examen et approbation des comptes de cet exercice ;
- Examen et approbation des conventions réglementées ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal.

Le Président rappelle que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, le texte des résolutions proposées ainsi que tous autres documents prescrits par la loi ont été tenus à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion à laquelle les associés ont été convoqués dans les délais statutaires.

Le Président donne alors lecture de son rapport sur l'exercice écoulé et sur les conventions réglementées. Puis il déclare la discussion ouverte.

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

[Signature]

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les comptes annuels arrêtés au 31 DECEMBRE 2014 font apparaître une perte nette comptable à hauteur de 101.553 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2014, approuve les comptes annuels de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable, ainsi que le rapport de gestion.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve de sa gestion à la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, compte tenu des dispositions concernant les conventions réglementées, déclare approuver les conventions qui y sont mentionnées à savoir notamment : niveau de rémunération du gérant, les charges sociales personnelles y afférant, solde des comptes courants associés. Chaque convention est approuvée et ce convention par convention sachant que l'intéressé ne vote pas

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les résultats en instance d'affectation sont les suivants :

- | | |
|---|-----------|
| - Perte nette comptable de l'exercice arrêtée au 31 décembre 2014 | 101.553 € |
| - Affectation au report à nouveau en totalité | 101.553 € |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 258 440)



Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JMS".

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

◆ ◆ ◆ ◆

L'ordre du jour est épuisé.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)



Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU

31/12/2014

BILAN

Désignation de l'entreprise SAS 440HZ 31/12/2014 RCS 790 139 398

Adresse de l'entreprise 21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

Numéro SIRET* 7 9 0 1 3 9 3 9 8 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL
IIS

		Exercice N clos le		Exercice N clos le	
		3 1 2 2 0 1 4		3 1 2 2 0 1 4	
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial*	014	485179	016	194179
	Autres*	028	15000	030	6000
	Immobilisations corporelles*	040		042	
	Immobilisations financières* (1)	044	500179	048	200179
	Total I (5)	050	78000	052	78000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	060		062	
	Marchandises*	064		066	
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	170512	070	170512
	Créances (2)	072	110076	074	110076
	Clients et comptes rattachés*	080		082	
	Autres* (3)	084	13290	086	13290
	Valeurs mobilières de placement	092		094	
	Disponibilités	096	371878	098	371878
	Charges constatées d'avance*	110	872057	112	200179
	Total II				671878
Total général (I + II)					
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	
	Report à nouveau	134	-34084		
	Résultat de l'exercice	136	-101553		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	-134637		
	Total II	154			
Provisions pour risques et charges					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	759901		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	46614		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	806515			
Total général (I + II + III)		180	671878		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 29644)

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU

31/12/2014

COMPTE DE RESULTAT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 440HZ 31/12/2014 790 139 398

Néant

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2014

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*

Production vendue

Production stockée*

Production immobilisée*

Subventions d'exploitation reçues

Autres produits

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

Variation de stock (marchandises)*

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*

Autres charges externes* :

(dont crédit bail :
— mobilier : — immobilier :)

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle
CFE et CVAE*)

Rémunérations du personnel*

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements*

Dotations aux provisions

Autres charges

(dont provisions fiscales pour implantations
commerciales à l'étranger*
dont cotisations versées aux organisations
syndicales et professionnelles)

Total des charges d'exploitation (II)

1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers

Produits exceptionnels

Charges financières

Charges exceptionnelles

Impôts sur les bénéfices*

2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles*

Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)

Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés

écarts de valeurs
liquidatives sur OPCVM*

Déductions

Entreprise nouvelles
(44. axes)Zone franche urbaine
(44. axes et axes A)Zones de réhabilitation de
la défense (44. axes)Reprise d'entreprises
en difficulté (44. axes)Jeune entreprise
innovante (44. axes A)Zone de revitalisation
rurale (44. axes)

Divers* dont

Investissements
outre-merCréance due au report
en arrière du déficit

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière*
(Entreprises I.S. seulement)

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

Primes et cotisations
complémentaires facultativesCotisations personnelles
obligatoires de l'exploitant*n° du centre de
gestion agréé :

Montant de la T.V.A. collectée

Effectif moyen
du personnel*

dont apprentis

handicapés.

Effectif affecté à
l'activité artisanaleMontant de la T.V.A. déductible sur biens
et services (sauf immobilisations) :Montant des prélèvements personnels
de marchandises*

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

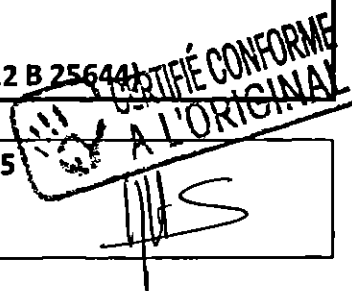
1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2033-B - IMPRIMERIE NATIONALE - Mars 2015 - 145 763

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)



Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU
31/12/2014**

ANNEXE COMPTABLE

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 8 25644)

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**
[Signature]

ANNEXE COMPTABLE

1/ Les principes comptables retenus sont ceux généralement admis et reconnus dans l'Union Européenne : Image fidèle, prudence, séparation des exercices, nominalisme monétaire, non compensation,

2/ Comptes annuels et comptabilité tenus en euros

3/ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable forment un tout Indissociable.

4/ Date de clôture : Les comptes annuels sont arrêtés au 31 décembre en application des statuts.

Début de l'exercice : constitution - Fin de l'exercice : 31/12/2014 - Durée de l'exercice : 12 mois.

5/ Règles et méthodes comptables

Les immobilisations sont évaluées en coût historique. Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie (5 ans pour les immobilisations Incorporelles et 5 ans pour les immobilisations corporelles).

Il est recensé les créances clients ainsi que les dettes fournisseurs au 31 décembre.

Il est recensé les provisions à constituer au 31 décembre.

6/ Tableaux annexes

Il est joint les tableaux fiscaux : Immobilisations, amortissements et provisions.

Il est joint le niveau de création de richesse ou de valeur ajoutée.

7/ Engagements Hors Bilan

Il n'a pas été recensé les engagements hors bilan.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 440HZ 31/12/2014 790.139.398

Néant 7°

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
	ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406
	Autres	410	412	414	416
		485179			485179
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426
	Constructions	430	432	434	436
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456
	Matériel de transport	460	462	464	466
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476
		15000			15000
	Immobilisations financières	480	482	484	486
	TOTAL	490	492	494	496
		500179			500179

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
		97000		97179	194179
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
		3000		3000	6000
	TOTAL	570	572	574	576
		100000		100179	200179

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	
	6	7	8	9	10	

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ①	15 % ou 16 % ②	0 % ③
1	①	②	③	④	⑤			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 P et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Services
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 440HZ 31/12/2014 790.139.398

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
	TOTAL	680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencement amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	34084
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	101553
Total des déficits restant à reporter	870	135637

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : SAS 440HZ 31/12/2014 790.139.398

Exercice ouvert le : 01/01/2014 et clos le : 31/12/2014 Durée en nombre de mois



I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	171156
Production stockée	111	48000
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	219156

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	220454
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3
Abandons de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	220457

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2** 137 -1301

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence	024	/ /
Date de cessation	186	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU
31/12/2014**

RAPPORT DE GESTION

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 8 25644)

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2014, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

1/ Présentation des états financiers :

Je vous précise que les états financiers qui vous sont soumis font apparaître une perte nette comptable de 101.553 euros au 31/12/2014 contre une perte nette comptable de 34.084 euros au 31/12/2013.

La situation nette au 31/12/2014 est négative à hauteur de 134.637 euros. Pour mémoire, la situation nette au 31/12/2013 est négative à hauteur de 33.084 euros.

Les ACTIFS sont constitués

- par des actifs Immobilisés Incorporelles pour 485.179 euros amortis à raison de 194.179 euros (amortissement linéaire sur 5 ans) soit 291.000 euros nets
- par des actifs immobilisés corporelles pour 15.000 euros amortis à raison de 6.000 euros (amortissement linéaire sur 5 ans) soit 9.000 euros nets
- **TOTAL ACTIFS IMMOBILISES** **300.000 EUROS NETS**
- par des travaux en cours pour 78.000 euros
- par des créances clients pour 170.512 euros
- par d'autres créances pour 110.076 euros
- par des disponibilités pour 13.290 euros
- **TOTAL ACTIFS CIRCULANTS** **371.878 EUROS NETS**
- **TOTAL ACTIFS** **671.878 EUROS NETS**

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

Les PASSIFS sont constitués

- par des **CAPITAUX PROPRES** négatifs à hauteur de 134.637 euros (capital de 1.000 euros moins report à nouveau de 34.084 euros et moins résultat net comptable de 101.553 euros) **-134.637 EUROS**
- par des provisions pour risques et charges : évaluées à **NEANT**
- par des **DETTES** évaluées à **806.515 EUROS**
- **TOTAL PASSIFS** **671.878 EUROS**

Les DETTES se décomposent comme suit :

- **FOURNISSEURS** **759.901 EUROS**
- Autres dettes **46.614 EUROS**
- **TOTAL DETTES** **806.515 EUROS**

2/Activité de la société au cours de l'exercice :

Je vous précise que l'activité de la société au cours de l'exercice social (31/12/2014) peut être caractérisée par les faits suivants :

	31/12/2013	31/12/2014
-		
- Le CAHT est de	104.134 euros	171.158 euros
- La production stockée est de	30.000 euros	48.000 euros
- TOTAL PRODUITS	134.134 euros	219.158 euros
- Les autres charges externes s'élèvent à	66.370 euros	220.454 euros
- Les Impôts s'élèvent à	1.848 euros	75 euros
- Les dotations aux amortissements ressortent à	100.000 euros	100.179 euros
- Les autres charges s'élèvent à		3 euros
- TOTAL CHARGES	168.218 euros	320.709 euros
- Le résultat d'exploitation est une PERTE à hauteur de	34.084 euros	101.553 euros
- Le résultat net comptable est une PERTE à hauteur de	34.084 euros	101.553 euros

Il faut noter que compte tenu des dotations aux amortissements (100.179 euros) la capacité d'autofinancement est négative à hauteur de 1.553 euros. Il faut également constater que la richesse créée ou valeur ajoutée ressort à moins 1.301 euros

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 BY 5644)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

3/ Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Je vous indique que l'évolution prévisible de l'activité de la société au cours de l'exercice à venir peut être caractérisée comme suit : chiffre d'affaires que nous espérons comme étant du même que celui de 2014

Il en résulte à mon sens que les perspectives d'avenir sont telles que la société va créer de la valeur ajoutée mais que le niveau des dotations aux amortissements (100.000 euros) est tel qu'une perte nette comptable devrait être réalisée, pour autant la capacité d'autofinancement devrait être positive.

4/ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Je vous indique qu'il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture à ma connaissance

5/ Activités de recherche et développement :

Je vous indique qu'il n'y a pas d'activité de recherche et développement néanmoins il est tenu de différents travaux en cours

6/ Prise de participations :

Je vous signale que nous n'avons pas pris, au cours de l'exercice, de participation dans le capital d'une quelconque société

7/ Filiales et participations :

Je vous signale que nous n'avons pas de filiales

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 8 25648)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

8/ Proposition d'affectation du résultat :

Les comptes annuels qui vous sont présentés font ressortir une perte nette comptable de 101.553 euros. Je vous propose d'affecter ce résultat de la manière suivante : **affectation du résultat net comptable en totalité au report à nouveau**,

Je vous précise que du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, selon les dispositions de l'article L.223-42 du Code commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la date d'approbation des comptes.

Nous espérons que nos efforts vont se concrétiser dans un horizon économique proche.

9/ Dividendes antérieurement distribués

Il s'agit du second exercice social.

Selon les dispositions de l'article 243 bis du CG.I., je vous rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents, soit NEANT

10/ Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39 (4°) du même code.

11/ Conventions réglementées

Je vous propose de voter les conventions réglementées et ce convention par convention et ce de sorte que la personne concernée ne prenne pas part au vote.

- Rémunération du Président : néant
- Rémunération des actionnaires : néant
- Charges sociales : néant
- Rémunérations des comptes courants associés : reportées à meilleure fortune

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2014

- Produits et/ou charges avec des entreprises ayant des dirigeants et/ou des associés communs : faites à des conditions normales

12/ Conclusion et vote des résolutions

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président pour l'exercice écoulé

Le Président,